

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUE**

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2025-057

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 1^{er} JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq premier du mois de juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes d'Irais, sous la présidence de M. Pascal BIRONNEAU, 1^{er} Vice-Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 25 juin 2025

18 présents + 2 pouvoirs (21 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU,
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER.

Absents/Excusés : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Françoise RICHARD, Jacques ROY, Fabrice DURAND, Mathias DIXNEUF, Sébastien FAURE.

Maryse BARIGAULT a été élue secrétaire de séance

=====

SOCIAL

Demande d'aide financière Assistants Maternels

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet souhaite développer une politique visant à soutenir les assistants maternels dans leur projet de création, développement ou maintien de leur activité.

Le dispositif « Soutien aux assistants maternels en Airvaudais-Val du Thouet » proposé a pour objectif de renforcer le soutien à la profession d'assistant maternel agréé, à domicile ou en Maison d'Assistants Maternels (MAM), et ainsi de favoriser le maintien d'une offre d'accueil sur tout le territoire.

- Vu la convention territoriale globale du territoire (CTG) sur la période 2023-2027 approuvée par délibération D2023-071 en date du 26 septembre 2023 ;

- Vu le dispositif d'aide aux assistants maternels du territoire, approuvé par délibération D2024-057 en date du 3 juillet 2024 ;
- Considérant que :
 - Madame FERREIRA Christine dépose une demande avec dossier complet pour pouvoir prétendre à une aide de 233 € pour un renouvellement d'agrément ; que Madame FERREIRA sollicite cette aide pour investir dans une nouvelle cuisine studio pour enfants et un tapis de lecture.
 - Madame JARSON Aurélie dépose une demande avec dossier complet pour pouvoir prétendre à une aide de 240€ pour un renouvellement d'agrément ; que Madame JARSON sollicite cette aide pour investir dans un meuble de rangement.
 - Madame GORRICHON Alexine dépose une demande avec dossier complet pour pouvoir prétendre à une aide de 180 € pour une primo installation ; que Madame GORRICHON sollicite cette aide pour investir dans des matelas pour lits de b  b  s.
 - Madame BARBIER Magalie d  pose une demande avec dossier complet pour pouvoir pr  tendre    une aide de 200    pour une primo installation ; que Madame BARBIER sollicite cette aide pour investir dans investir dans un si  ge auto et du grillage et panneaux afin de s  curiser son jardin.
 - d  s lors les demandes remplissent toutes les conditions d'  ligibilit   pour b  n  ficier de cette aide financi  re.

Apr  s en avoir d  lib  r  , le Conseil Communautaire, **DECIDE**,    l'unanimit   des membres pr  sents et repr  sent  s :

- D'accorder les subventions aux assistantes maternelles suivantes :

Nom du demandeur	Montant attribu��
Mme JARSON	240 ��
Mme FERREIRA	233 ��
Mme GORRICHON	180 ��
Mme BARBIER	200 ��

- D'autoriser M. Le Pr  sident ou son repr  sentant    mettre en   uvre la pr  sente d  lib  ration et    signer tout document aff  rent.

Fait et d  lib  r  ,    Airvault, le 2 juillet 2025
Et ont sign   Le 1  r Vice-Pr  sident et la Secr  taire

La Secr  taire de s  ance,
Maryse BARIGAULT,

Le 1  r Vice-Pr  sident,
Pascal BIRONNEAU,

M. Le Pr  sident certifie, sous sa responsabilit  , le caract  re ex  cutoire de cet acte et il adress   au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou d  p  t   compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

079-200041416-20250711-15-DE

Acte certifi   ex  cutoire

R  ception par le Pr  fet : 11-07-2025

Publication le : 11-07-2025

Pour copie conforme,
Le Pr  sident,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
T  l. 05 49 64 93 48